



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur l'examen du budget 2020

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et des Finances (ci-après: COGEFI) s'est réunie le jeudi 21 novembre 2019 à la Maison des Crêtes, salle des Commissions, dans la composition suivante :

Président:	Monsieur	Hans-Jörg Hirsch
Membres :	Madame	Corinne Willi
	Messieurs	Markus Affolter
		Thomas Beck
		David Hanlon
Excusé	Monsieur	Damien Kobel
Rapporteur :	Monsieur	Pierre del Boca

DÉROULEMENT

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle en présence de Madame la Municipale Cécile Theumann, en charge des finances et du Boursier communal, M. Didier Reymond qui ont participé à toutes les auditions. Monsieur le Syndic Alain Clerc, pour le secteur "Administration et personnel" était accompagné de Madame Jessica Frei, responsable RH.

La commission de gestion et des finances remercie tous les intervenants pour leur disponibilité et leurs explications.

Voici l'horaire réel du déroulement de la journée:

- 07h45 - 08h30 Briefing des membres de la COGEFI
- 08h45 - 10h20: Considérations générales sur le budget et le préavis avec Mme Cécile Theumann
- 10h20 - 10h50: Secteurs du dicastère de et avec Mme Cécile Theumann
- 10h50 - 11h45: Secteurs Voirie, Parcs et Forêts, Transports, du dicastère de et avec M. Alain Clerc
- 11h45 - 13h10 Secteurs du dicastère de et avec M. Marcel-André Panzera
- 13h10 - 13h50 Collation en salle des commissions
- 13h50 - 14h55: Secteur Personnel de l'administration, du dicastère de et avec M. Alain Clerc accompagné de Mme Jessica Frei, responsable RH
- 14h55 - 15h15: Pause café
- 15h15 - 16h20: Secteurs du dicastère de et avec M. Pierre-Yves Brandt
- 16h20 - 17h20 Secteur UAPE/ Enfance / Jeunesse du dicastère de Mme Anne Merminod (demande d'un Chef de service à 50%)
- 17h20 - 18h20 Autres secteurs du dicastère de et avec Mme Anne Merminod
- 18h20 - 19h15 Discussion finale avec Mme Cécile Theumann
- 19h15 - 20h40 Délibérations de la COGEFI
-

Le Président de la COGEFI a communiqué les conclusions aux membres présents de la Municipalité.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Budget 2020
- Préavis N° 17/19 sur le budget
- Budget détaillé salaires 2020 et analyse des variations par rapport au budget 2019
- Tableau des taux pris en compte pour les charges sociales (comptes 2018 et budgets 2019 et 2020)

REMARQUES GENERALES

1) Présentation de certains aspects relatifs au budget 2020

Madame Cécile Theumann confirme que la péréquation touche de plus en plus les finances de la commune. Le revenu des impôts a été revu à la hausse par rapport à l'analyse présentée dans le point d'imposition 2020 mais la péréquation augmente également. La projection de cette dernière prise en compte pour établir le budget 2020 est confirmée par les chiffres - encore provisoires - transmis postérieurement par l'Etat.

Les charges intercommunales sont également en augmentation puisqu'elles sont fonction du nombre d'habitants. Il s'agit du nombre d'habitants déterminé par le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Stastiques) qui ne tient pas compte des résidents secondaires, des permis L (courte activité de moins d'un an) et des requérants d'asile mais bien des étudiants au nombre de 700 environ. Cependant il ne faut pas perdre de vue que les étudiants diminuent le revenu par habitant, ce qui n'est pas sans incidence sur la péréquation.

Mme Theumann ajoute que jusqu'en 2019 la Municipalité utilisait le chiffre actualisé de la population pour l'évaluation des revenus. Il a été décidé d'utiliser dorénavant le chiffre du SCRIS.

Les charges communales représentent approximativement le 25% du budget et le personnel - en augmentation - plus de la moitié de ces charges.

2) Ventilation des salaires

La Municipalité a décidé de ventiler de manière encore plus réelle les dépenses salariales attribuées aux dépenses thématiques pour que cela corresponde au temps réellement consacré aux secteurs concernés, y compris les secteurs des fonds affectés.

Depuis 2018 déjà, les salaires, autrefois groupés dans quelques rubriques, sont ventilés par secteurs, ce qui rend plus difficile l'appréciation du coût du personnel, malgré le tableau des revenus par nature (p. 63 du budget). A titre purement exemplaire, on constate que dans le budget 2020 le traitement du personnel pour les "*Parcs, promenades et cimetière*" (4400.3011.001 / page 33) qui était de 0.- en 2018, 0.- dans le budget 2019 passe à CHF 190'000.- dans le budget 2020. Inversement le traitement du personnel pour le "*Réseau routier*" (4300.3011.001 / page 31) passe de CHF 460'483.45 en 2018 à CHF 468'800.- dans le budget 2019 et descend à CHF 122'500.- dans le budget 2020. Toujours pour le personnel de la voirie, on peut faire le même constat pour les "*Ordures ménagères et déchets (privé)*" (4500.3011.001 / page 35) par comparaison avec les "*Ordures ménagères – autres déchets (public)*" (4510.3011.001 / page 37).. D'autres secteurs, notamment les fonds affectés "*Tourisme*" (1600.3011.001 / page 9) et "*Egouts et épuration*" / page 39) ont une dépense de personnel. On peut encore préciser que grâce au programme Abacus, la ventilation n'est pas une estimation mais reflète exactement le personnel qui est affecté à telle ou telle rubrique. Cela signifie que les charges sociales – qui vont au surplus augmenter en 2020 - peuvent varier en fonction de la situation de l'employé concerné (âge, fonction, etc) tant au niveau de la SUVA que de la Vaudoise Assurances ou de la LPP.

Par conséquent, **seule une étude globale (voir chiffre 6 ci-dessous)** permet d'avoir une appréciation par rapport à l'année 2019.

3) Demande d'un Chef de l'enfance à 50%

Mme la Municipale Merminod explique aux membres de la COGEFI ce qui suit.
Actuellement il y a deux unités, à savoir:

- L'UAPE avec une directrice à 80%. L'UAPE accueille environ 15 enfants le matin, 60 à midi et 48 l'après-midi
- Le réfectoire. avec une responsable de l'intendance et de l'encadrement (env. 55%). Le réfectoire sert tous les jours, sauf le mercredi, environ 80 repas pour les enfants, ceci en deux services.

Ces deux unités emploient au total 23 personnes (hors directrice et responsable) soit 9 personnes représentant environ 5 EPT (Emploi à Plein Temps) et 14 auxiliaires d'encadrement pour 1,65 EPT. Elles sont interdépendantes. Malheureusement il n'y a pas de réelle cohésion entre les deux, pas de stratégie commune, pas de vision globale et, en plus, aucun lien entre ces deux équipes et la Municipalité. Par conséquent les deux personnes responsables s'adressent tantôt à la responsable RH, tantôt à Mme la Municipale Merminod, voire au Boursier pour régler des problèmes pratiques. Cela représente une perte de temps pour chacun et une absence d'efficacité.

C'est ce constat qui est à l'origine de la demande de la Municipalité de l'attribution d'un ½ .EPT pour un Chef de service "Enfance et Jeunesse".

4) Demande d'un consultant

Sous 1900.3141.013,(page 13), le budget mentionne des "Honoraires divers" pour CHF 50'000.-. L'explication de ce montant (page 12) indique "Chef de projets. Maintenance et adaptation des systèmes – gestion des accès."

En complément de l'explication donnée dans le préavis (page 3, chiffre 31, dernier alinéa) M. le Municipal Panzera rappelle tout d'abord que la Commune fonctionne avec le système Abacus (derrière il y a le système Oracle) pour le volet financier et avec le système Nest pour l'Office de la population, systèmes fournis par la fiduciaire OFISA.. Les serveurs sont au Centre 47 et 60. Même si le système Abacus est très performant, il est extrêmement difficile de paramétrer les accès pour chacun. En effet, il s'agit de déterminer les données auxquelles peut accéder, par exemple la personne chargée des locations, la responsable RH, le chef de service des bâtiments, etc. et pouvoir les paramétrer jusqu'à ce que toute l'administration soit connectée avec les accès compatibles avec chaque fonction Cela est d'autant plus difficile que le système est complexe et que des mises à jour augmentent cette complexité. Dès lors, il s'agit de trouver la personne qui sera chargée de coordonner le tout et de paramétrer les accès en coordination avec la commune de Prilly, notre fournisseur en services informatiques. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un chef de projet mais d'un consultant.

Telle est la motivation principale d'une demande de la Municipalité d'un montant de CHF 50'000.- pour mandater un consultant pour le service informatique.

5) Poste temporaire au Service technique et renforcement du team

Le préavis mentionne en page 3, sous chiffre 30 que le budget prévoit notamment l'adaptation suivante : "une ressource supplémentaire provisoire (2 ans) pour le service technique pour faire face aux absences et à la transition dans le cadre d'un départ à la retraite.."

M. le Municipal Brandt explique que le Service technique a dû faire face à une absence de plusieurs mois et que même sans cette absence le service est à la limite de ses capacités, voire même en insuffisance d'effectif, déjà pour les problèmes liés uniquement à la police des constructions. Les interventions sont plus nombreuses et le recours à un avocat plus fréquent. À cela s'ajoute le nouveau règlement sur les arbres qui nécessite des mises à l'enquête et le traitement des oppositions. Va s'ajouter d'ici quelques mois le contrôle des plantations de compensation et la mise à jour administrative de celles-ci. De plus une personne du service (secrétariat) partira à la retraite courant 2021.

La Municipalité, dans le but d'assurer une transition "en douceur" tout en renforçant le team du service technique propose l'engagement d'une personne pour le secrétariat mais ayant déjà travaillé dans un service technique et en maîtrisant la matière essentielle (CHF 85'000.- compris dans le montant de CHF 392'900.- en page 31 du budget, sous 4200.3011.001).

Le renforcement souhaité par la Municipalité passe également par la "formation continue" (page 31 du budget, CHF 10'000.- sous 4200.3090.001) Il s'agit des deux modules pour le Chef de service (gestion et formation continue) et d'un module pour l'adjointe (cours technique domaine public) soit 2 x CHF 5'000.-

6) Augmentation des salaires en 2020 et variations par rapport au budget 2019 en tenant compte des chiffres 3), 4), 5) ci dessus.

Il serait logique de vouloir comparer le budget 2020 avec un chiffre réel soit celui de 2018, ce qui représente une augmentation de l'ordre de CHF 690'000.- Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la Responsable RH a débuté le 1^{er} octobre 2018 et le Responsable technique des bâtiments le 1^{er} décembre 2018. Donc leurs salaires ne se retrouvent qu'à concurrence de un et trois mois dans les salaires 2018. Dès lors la seule comparaison utile, **tout en tenant compte des chiffres 3, 4 et 5 ci-dessus**, doit être faite avec le budget 2019 qui est fondé sur des chiffres réels. Cette comparaison se présente ainsi:

Budget 2019 (4'063'313.40 moins jetons présence (22'000) et intérimaires (47'000) =		3'994'313.40
Variations dans le budget 2020		
Congé maternité	8'500.-	
Chef de l'enfance (à 50% dès l'été 2020)	25'000.-	
Temporaire Service technique	85'000.-	
Ajustement salarial	65'000.-	
Primes	10'000.-	
Remplacements	20'000.-	
Jobs d'été	6'000.-	
Augmentation ressources Groupe école / UAPE	50'000.-	
		269'500.-
Taux de charges sociales (entre 11% et 27%, calculé à 22%)		
Charges sociales	59'290.-	
Autres charges du personnel	20'000.-	
Augmentations charges AVS / SUVA / Vaudoise	21'000.-	
Autres	846.-	101'136.60
Budget 2020 (4'383'350.- moins jetons de présence (18'400.-) et intérimaires (0.-)		4'364'950.-

Le nombre d'EPT dans le budget 2019 est de 33,1 (y.c 1,55 d'auxiliaires) et de 34,58 (y.c. 2,36 d'auxiliaires) dans le budget 2020, soit **une augmentation de 1,48 EPT** (0,7 EPT employés en CDI et environ 0,8 EPT en auxiliaires CDD)

7) Refonte complète des relations contractuelles entre la Municipalité et le personnel administratif

Au 31 décembre 2018 la Commune employait 54 personnes soit 43 personnes représentant un EPT de 31.55 plus 11 personnes non comprises dans ce chiffre (5 encadrants et devoirs surveillés, 3 personnes sur appel, 2 apprentis et 1 huissier). Les contrats allaient du contrat oral au contrat écrit parfois non conforme à la législation. La grille salariale était obsolète, ce qui avait incité la COGEFI à demander sa révision (rapport 13/16 sur le budget 2017, du 20 novembre 2016, p. 9 /chiffre 3).

Mme Jessica Frei qui est entrée au service de la Commune le 1^{er} octobre 2018, en qualité de Responsable RH, expose aux membres de la COGEFI le travail qu'elle a effectué jusqu'à ce jour concernant les relations de travail entre la Municipalité et le personnel.

Tous les contrats ont été refaits (CDI, fixe à temps partiel, auxiliaires, travail sur appel) puis contrôlés et validés par une avocate, spécialiste FSA en droit du travail.

La grille salariale a été refaite avec les différentes classes dépendant du niveau de compétence. Ce niveau est défini par rapport au nombre d'années d'expérience, au niveau d'étude et au niveau hiérarchique (cadre, responsable ou chef d'équipe).

Un cahier des charges a été établi, pour chaque fonction, en l'état sous forme de canevas.

Un document d'évaluation individuelle du personnel a été créé pour permettre au moins une fois l'an l'évaluation du travail de chaque collaborateur suite à un entretien avec son supérieur hiérarchique.

Un règlement du personnel a été élaboré. Le projet est en discussion au sein de la Municipalité. Une fois validé par cette dernière, il sera soumis au Conseil communal.

REMARQUES PARTICULIERES

1) ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

1010 Conseil communal

1010.3090.001 Frais de formation continue Il s'agit de la volonté du Président du Conseil communal de créer une formation pour les membres du Conseil. Les sujets relatifs aux finances seraient confiés au Boursier et les autres sujets (non définis) à des intervenants externes dont les honoraires ont été estimés à CHF 2'000.-.

11 Administration générale

1120 Administration générale

1120.3101.000 Imprimés et fournitures de bureau L'augmentation de 66% par rapport au budget 2019, s'explique non seulement par l'augmentation des envois mais aussi par l'augmentation de la population qui génère une augmentation du tirage des "tous ménages". Il y a aussi l'achat d'une armoire d'archivage.

1140 Développement durable

1140.3011.001 Traitement du personne Un poste à 60% est ventilé dans le budget entre le tourisme, le développement durable et la promotion économique, à raison de 20% pour chaque secteur.

1140.3114.005 Stations électriques vélos / voitures Ce poste a été mis au budget et devra faire l'objet d'une décision de la Municipalité. D'éventuels partenaires privés pourraient être recherchés. Actuellement une recherche de sponsors est en cours.

14 Manifestations – réceptions

1410 Promotion économique

1410.3141 011 Etudes divers Il s'agit d'un projet important de mise en valeur du patrimoine immobilier et plus particulièrement des terrains. Une expertise foncière a été faite. Ce projet ne peut pas être dévoilé pour le moment.

1410.3170.010 Aides et encouragement développement économique Le welcom pack consiste en un panier de bienvenue destiné aux nouveaux habitants avec une brochure revue et améliorée sur Saint-Sulpice. Une demande de subvention est en cours. Le vélo cargo communal fait égalementz partie de cette activité

15 Affaires culturelles et loisirs.

1500.3900.000 Imputations internes Les imputations internes par CHF 32'000.- ont été déplacées sous "tourisme" (1600 3900.000)

16 Tourisme

1600.4066.000 Taxes de séjour La taxe de séjour est budgétée à un montant proche du budget 2019 quand bien même le nouvel hôtel qui a remplacé le motel des Pierrettes est terminé et est exploité depuis quelques mois. La Municipalité doit examiner la question et déterminer quel est l'assujettissement à la taxe de séjour. Il y a peut-être des chambres Airbnb ou un système d'apparthôtel avec obligation de s'inscrire à la commune comme résident après 3 mois. La Municipalité va examiner cette problématique.

17 Sports

1700.3653.009 CIGM soutien La convention avec le Centre Intercommunal de Glace de Malley (Préavis 06/15) prévoit une participation progressive en fonction de la mise en service de la patinoire puis de la piscine. La convention d'actionnaires avait une projection de participation de Saint-Sulpice de CHF 66'028.- à partir de 2019. Le montant figurant au budget 2020 est donc inférieur à cette projection.

18 Transports publics

1800.3141.003 Entretien abris bus Le montant de CHF 20'000.- pour des poubelles peut paraître élevé. Il s'agit d'un prix standard pour des poubelles dites "requin" qui empêchent que les gens n'y mettent les déchets ménagers, comme c'est très et trop souvent le cas à l'heure actuelle. Cette forme de "littering" en poubelles communales ne sera donc plus possible.

1800.3517.005 Participations aux coûts MBC Lorsque le bus 701 repassera sur la RC 1, la participation de Saint-Sulpice sera revue légèrement à la baisse.

19 Service informatique

Voir chiffre 4 des remarques générales

2) FINANCES

20 Comptabilité générale

2000 Comptabilité générale – contentieux

2000.3187.000 Office impôt taxation et perception honoraires Cette rubrique dont le montant était de CHF 169'556.34 dans les comptes de 2018 a passé dans le compte **2100** dès le budget 2019, sous la même dénomination..

2000.4362.002 Récupération frais et intérêts de retard Cette rubrique a également passé sous **2100** dès le budget 2019

21 Impôts

2100 Impôts – taxes et patentes

2100.3187.000 Office impôt et perception honoraires On constate que dans le budget 2019 le montant était de CHF 76'000.- et qu'il double dans le budget 2020, passant à CHF 150'000.- . Il ne s'agit pas d'une estimation budgétaire effectuée par la commune mais d'un chiffre transmis par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) que la Commune ne fait que reporter dans son budget.. Cela s'explique par le fait que c'est l'ACI qui s'occupe de la perception et du contentieux (relances, poursuites, etc.)

2100.3301.001 Défalcations et autres pertes sur débiteurs Il s'agit d'une estimation pour 2020 basée sur le chiffre donné par l'ACI pour l'année précédente.

2100.4362.002 Récupération et intérêts de retard Même explication que pour le chiffre précédent.

2100 4419.000 Part cantonale compensation impôts PM Ce montant représente la compensation octroyée par l'Etat suite à l'introduction de la RIE III qui concerne la taxation des Personnes Morales (PM dans le budget)

22 Service financier

2200.3520.000 Participation fonds péréquation horizontale Le montant de la péréquation horizontale en 2018 était de 5'172'978.- compte tenu de la dissolution de réserve de l'ordre de 4'000'000.-. L'ACI calcule les acomptes 2019 sur la base de la dernière taxation définitive soit sur l'année 2018. Le service financier a donc rajouté les 4'000'000.- pour déterminer les acomptes et il est intervenu auprès de l'ACI pour qu'il réajuste les acomptes. Au surplus le système d'écrêtage a été modifié, ce qui a également un impact sur l'estimation de la péréquation horizontale. .

2200.4220.001 Patrimoine financier, revenu des titres et 200.4221.000 Dividendes et intérêts titres : Les libellés seront revus, voire l'un des deux supprimé, car les deux se réfèrent à des revenus. La distinction entre obligations et actions n'est pas forcément utile.

3) DOMAINES ET BÂTIMENTS

3300 Vignes

3300.4355.001 Vente vins à tiers et propre utilisation La vente seule représente la somme de CHF 10'000.-. L'utilisation propre n'est pas imputée.

35 Bâtiments

3500 Bâtiment Centre 60 (= Les Crêtes)

3500.3121.000 Eau La baisse découle du fait qu'il n'y a plus qu'un appartement

3500.3123.000 Electricité Le chiffre est une estimation car l'onduleur (= appareil qui permet de générer du courant alternatif provenant de capteurs photovoltaïques), mal connecté, est tombé en panne avec le signal d'alarme. Un décompte de consommation devra être refait.

3500.3124.000 Chauffage et eau chaude En page 3, sous chiffre 31, le préavis contient une erreur. Il faut lire: *"Centre 60: La diminution de la consommation d'énergie"*

3500.3141.004 Honoraires gérance Avoir une gérance à CHF 800.- /an pour un seul appartement semble disproportionné. Il faut préciser qu'au moment de l'établissement du budget les discussions avec la régie chargée de la gérance de tous les appartements sis dans des bâtiments propriété de la Commune n'avaient pas encore eu lieu. Un nouvel accord entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le responsable des bâtiments reprendra toute la partie technique, la gérance ne conservant que l'aspect juridique et financière, soit l'établissement des baux, l'état des lieux d'entrée et de sortie, la recherche de locataires, l'encaissement des loyers et l'établissement des décomptes chauffage et eau chaude. Les économies liées à cette nouvelle répartition ne seront perceptibles que dans les comptes 2020 et permettront de mesurer la part du retour sur investissement liée à l'engagement du responsable des bâtiments.

3501 Bâtiment Centre 47 & 14 avril

3501.3124.000 Chauffage et eau chaude La différence importante entre les comptes 2018, et les budgets 2019 et 2020 peut s'expliquer par la date de réception des factures de gaz. Si on fait la moyenne entre les comptes 2018 et le budget 2019, on a un montant peu éloigné du chiffre retenu pour 2020.

3501.3141.000 Entretien, travaux et fourniture Le montant relativement élevé (CHF 40'000.-), concerne tant le mobilier que des travaux d'entretien de l'immeuble.

3503 Bâtiment Bochet 1

3503.3124.000 Chauffage et eau chaude. Le montant de CHF 5700.- paraît relativement élevé par comparaison avec le Centre 47 et le 14 avril (CHF 4'000.-). Indépendamment du problème de la facturation la différence peut s'expliquer par le fait que le Bochet 1 est chauffé au mazout.

3503.3141.000 Entretien, travaux et fourniture Le préavis mentionne (page 3, sous 31): "*Bochet 1: Mise en conformité ascenseur et escaliers*". En réalité il s'agit du "Bâtiment Complexe du Léman"

3504 Bâtiment Complexe du Léman (= Centre 59)

3504.3123.000 Electricité Ce poste comprend également le gaz. Le montant de CHF 17'000.- très largement supérieur au montant réel de 2018 (CHF 3'973.36 et au budget 2019 (CHF 5'500.-) est un rattrapage 2018 de gaz et d'électricité lors de la mise en service du nouveau chauffage.

3504.3124.000 Chauffage et eau chaude Il s'agit uniquement de l'eau chaude, le chauffage n'est plus inclus dans ce poste depuis la rénovation du chauffage (gaz)

3505 Bâtiments divers

Sans numéro Centre 78 "Domaine du Village" (14 places de parc) Ces places, au bénéfice d'une servitude, peuvent générer des coûts d'entretien et devraient figurer tant dans le budget que dans les comptes.

3506 Foyer des Pâquis

3506.3161.000 Location Foyer Pâquis L'intitulé de la rubrique est faux. Il n'y a plus de charge de location pour la Commune qui est devenue propriétaire du Foyer. Le montant de CHF 1'500.- concerne la prime de l'ECA..

3510 Pâquis 3

3510.4900.009 Imputations internes / Sport Cette imputation interne concerne en réalité la société locale "La Jeunesse"

3512 Complexe scolaire Pâquis

3512.3141.004 Honoraires de gérance Cette charge disparaît à partir du moment où le logement du concierge a été transformé en salle de classe (la rubrique 3512.4271.000 "location et recettes diverses" est donc de 0.- dans le budget 2020.

4) TRAVAUX

41 Service technique

4100.3528.000 Inspection du travail Il s'agit de l'inspection des chantiers, dont le coût reste à la charge de la commune et n'est pas reporté sur le constructeur.

4100.4313.002 Permis de construire, participation frais d'architectes C'est la refacturation aux constructeurs du coût du Bureau ABA que l'on trouve pour le même montant de CHF 50'000.- sous "Urbanisme" 4200.3185.009.

4100.4313.003 Permis de construire et habiter Il s'agit des émoluments des permis de construire et d'habiter, soit un revenu effectif et non pas un report de charges.

42 Service de l'urbanisme

4200.3090.001 Formation continue Voir chiffre 5 dernier alinéa des "Remarques générales"

4200.3185.010 Honoraires et frais préavis futurs Cette rubrique se retrouve dans la rubrique suivante

4200.3185.011 Honoraires techniques, architectes et juridiques Les honoraires de CHF 32'000.- et CHF 30'000.- figurant au budget 2019 s'élèvent à CHF 80'000.- dans le budget 2020. L'augmentation de CHF 18'000.- est destinée à une étude de la circulation à la rue du Centre. Si une extension de la zone 30 km/h est envisagée, un plan d'affectation sera nécessaire ce qui engendrera des frais supplémentaires. Il y aura également des frais liés aux arrêts de bus.

4200.3526.001 Lausanne-Région, quote-part Se rattache plutôt au développement économique des 27 communes membres. Parmi les secteurs d'activité de Lausanne-Région, on trouve: territoire et mobilité, enfance et jeunesse, seniors et intégration, prévention dépendances.

43 Routes

4300.3142.000 Entretien réseau routier par tiers Il s'agit notamment des bornes endommagées, des fissures sur les routes, du fauchage, du pavage etc.

4300.3155.000 Frais d'entretien véhicules Les comptes 2018 ont bouclé avec une charge de CHF 24'832.56. Le montant de CHF 11'500.- est complété par une nouvelle rubrique, ayant le même intitulé, sous "*Parcs, promenade et cimetière*" (4400.3155.000) de CHF 12'500.-. Le total est de CHF 24'000.-

4300.3312.000. Amortissement comptable Selon le préavis 05/17 la réfection Bochet / Rue du Centre devisée à CHF 1'841'000.- se faisait par prélèvement de CHF 341'400.- sur le fonds de réserves des routes et le solde par un amortissement annuel de CHF 50'000.- de 2018 à 2038, le solde étant amorti sur la dernière année.

44 Parcs, promenades et cimetière

4400.3114.000 Achat et entretien matériel Pour les parcs, les promenades et le cimetière, il faut passablement de matériel, soit souffleuses électriques, génératrice, coupe bordures à fil, chaînes de tronçonneuses, aiguiseuse, etc. L'achat d'une nouvelle tondeuse est prévu dans ce montant.

4400.3145.004. Zone du Laviau, bornes escamotables Certaines bornes sont endommagées. Le coût entretien / réparation étant relativement élevé, la question du remplacement se pose.

4400.3145.006 Achats fleurs et autres plantes L'augmentation de CHF 10'000.- découle du postulat Dubuis sollicitant la plantation de nouveaux arbres sur les parcelles propriété de la commune. La réponse à ce postulat sera donnée par la Municipalité en décembre 2019.

45 Ordures ménagères et déchets

4500 Ordures ménagères et déchets (privé)

4500.3811.000 Attribution à fonds de réserve affecté déchets Ce montant est supérieur d'environ CHF 50'000.- au budget 2019, pour des revenus identiques. Cela tient exclusivement à la ventilation du personnel (voir 4500.3011.001 à 4500.3050.000).

4510 Ordures ménagères – autres déchets (public)

4510.3141.002 Entretien déchèterie Le compacteur est défectueux. Le devis de réparation est élevé, donc l'achat d'un nouveau compacteur a été privilégié et l'ancien compacteur est déjà vendu.

46 Egouts et épuration

4600.3526.019 STEP Lausanne, quote-part Le montant inférieur par rapport au chiffre de 2018 et au budget 2019 s'explique par le fait que la nouvelle convention tient compte pour les communes partenaires du % des parcelles en séparatifs (eaux claires /eaux usées) comme facteur de pondération pour le calcul du volume des eaux usées à traiter. Comme Saint-Sulpice est en presque totalité en séparatifs elle paye moins cher.

47 Cours d'eau, rives et ports

4700 Entretien rives et port

4700.3147.000 Entretien des cours d'eau, rives et ports Il y a 3 ou 4 ans, un dragage a été effectué à l'embouchure de la Venoge pour éliminer le banc de sable qui se forme périodiquement. La commune de Préverenges. "partenaire" par moitié a demandé en 2019 un devis pour éliminer le banc de sable devis qui s'élève à CHF 264'000.-. La Municipalité de Saint-Sulpice n'est pas entrée en matière sur ce montant, compte tenu du projet de nouveau port et a proposé de faire uniquement creuser un chenal dans le banc de sable, nettement moins onéreux, pour les places d'amarrage sises sur le cours de la Venoge.

5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement primaire

5100.3152.000 Entretien mobilier scolaire Dans plusieurs classes les tableaux sont défectueux et doivent être changés

5100.3170.005 Frais de promotions, spectacles et divers L'augmentation de 50% découle d'un arrêt du Tribunal fédéral qui a jugé que si l'école obligatoire est gratuite, cela englobe les spectacles, les sorties, les camps, etc. A eux seuls les camps représentent CHF 16.-/jour.

5100.3662.001 Frais de transport des élèves (piscine) La Piscine se trouve à Chavannes et durant plusieurs années la Commune de Chavannes a subventionné par erreur, le transport des élèves de Saint-Sulpice. A partir de 2020 la situation est rétablie.

5110 Bâtiment scolaire (Pavillon)

5110.3121.000 à 5110.3186.000 Bâtiment scolaire (Pavillon) Les pavillons vont être réhabilités provisoirement et temporairement à un coût minimum (CHF 19'000.-). Ils serviront principalement à la "Jeunesse" après la démolition du chalet qui fera place à la garderie. La gym a besoin occasionnellement de locaux supplémentaires Une jeune société va venir s'installer à Saint-Sulpice. Chavannes va refaire sa salle de Gym, ce qui fait que la salle de gym des Pâquis sera occupée non stop. Le foyer des Pâquis et les pavillons seront également sollicités pour faire face à toutes les demandes. Enfin, le chef de service Enfants et Jeunesse, poste nouveau que sollicite la Municipalité n'a pas de bureau. La réhabilitation est donc une nécessité.

5120 Bibliothèque publique et scolaire

5120.3120.001 Eau- électricité- chauffage Le montant est une répartition entre l'école, l'UAPE, le réfectoire et la bibliothèque. Il ne s'agit donc pas de la consommation spécifique de la bibliothèque

5130 Collège des Pâquis – locaux scolaires

5130.3133.000 Produits de nettoyage Cette rubrique englobe dorénavant aussi les produits d'hygiène et soins (5130.3133.001) pour un total global de CHF 12'500.-

5130.3141.004 Honoraires gérance Vu la suppression du logement du concierge plus besoin de gérance

5130.4271.000 Locations et recettes diverses Il s'agit de la location de 25 places de parc à CHF 180.- /an.

5140 Réfectoire scolaire

5140.3011.001 Traitement du personnel L'augmentation tient compte partiellement du salaire du Chef de service Enfants et Jeunesse.

5140.4652.001 Repas et surveillance – participation des parents Cette rubrique ne concerne que les repas. La participation des parents est de CHF 15.- pour le repas et la garde. Les communes sont libres de facturer ce qu'elles veulent. Saint-Sulpice est la plus chère du réseau. Les CHF 60'000.- représentent 4'000 repas. Une augmentation de CHF 2.- n'aurait qu'une influence très marginale sur les revenus par rapport aux charges du réfectoire. .

5140.4652.002 Surveillance – participation des parents Cette rubrique ne concerne que la surveillance. Repas et surveillance ont dû être séparés, à la demande des parents car si les repas ne sont pas déductibles sur la déclaration d'impôt, les frais de surveillance le sont !!

5700 Camps, colonies et courses d'école

5700.3662.005 Participation course d'école s et camps (hors Alouettes) C'est la même raison que celle évoquée ci-dessus sous **5100.3170.005** soit l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école obligatoire.

6) POLICE

61 Corps de police

6100.3080.000 Police privée Cette rubrique est devenue "Honoraires sécurité" sous 5100.3185.004. Elle comprend également la pose de caméras de vidéosurveillance au collège des Pâquis puisqu'il n'y aura plus de concierge pour surveiller.

6100.3517.000 Participation corps police régional Ce montant lié à la péréquation devrait disparaître avec la nouvelle péréquation 2023.

7 SECURITE SOCIALE

71 Service social communal et intercommunal

7100.3654.002 APREMADOL quote-part La disparition de ce montant de CHF 430'000.- correspond à la reprise par l'Etat du financement de ce service, correspondant au 1,5% du point d'impôt dont il a été question lors de l'arrêté d'imposition 2020.

7100.3663.003 Aides sociales diverses et occasionnelles Il y a CHF 30'000.- pour les "Balcons du Léman" CHF 5'000.- pour des aides sociales et CHF 15'000.- destinés à APOLLO dont l'activité suspendue repart sous le nom "le Relai"

7100.3655.004 AJESOL, quote-part accueil garderie Budget basé sur 25 enfants de Saint-Sulpice, soit environ CHF 11'000.- / enfant.

REMARQUES FINALES

1) La présentation du budget laisse globalement apparaître une augmentation des charges de l'ordre de CHF 2'600'000.- par rapport aux charges de 2018 et de CHF 1'000'000.- par rapport au budget de 2019. La COGEFI estime qu'il ne faut pas perdre de vue que la population est en forte augmentation depuis quelques années et la petite commune d'environ 2'500 habitants en 1989 en compte le double en 2019.

2) L'examen en détail du budget a permis à la COGEFI de constater que chaque membre de la Municipalité a pu apporter des réponses claires et cohérentes aux questions posées. Cet examen a également permis de mesurer l'énorme travail de modernisation et de rationalisation et de mise à jour effectué par la bourse, en collaboration avec la Municipale Cécile Theumann, en charge des finances, même si ce travail n'est pas visible de l'extérieur. Toutes les mesures déjà prises et celles envisagées (engagement de personnel, renforcement et modernisation de certains secteurs, installation d'un système informatique performant et partagé, refonte contractuelle de tous les rapports de travail avec évaluation des employés, etc.) montrent que le passage est en train de se faire entre une commune qui n'est plus "petite" mais qui ne joue pas dans la cour des "grandes". La COGEFI constate l'instauration d'un plus grand professionnalisme dans l'administration qui reflète l'évolution des besoins de la Commune.

3) La COGEFI pense que la Commune est dans une phase de développement critique et qu'elle est à un tournant. L'analyse d'Organize a révélé les faiblesses et la Municipalité est en train de construire une structure adaptée pour une population de 6'000 à 8'000 habitants mais la croissance financière ne suit pas encore, ce qui explique le constat de phase critique (de croissance).

4) La COGEFI a validé les montants portés dans le budget concernant les ententes intercommunales

- Chalet "Les Alouettes"
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours "SDIS Chamberonne"

5) Si le plan des investissements (p. 65) a tenu compte des souhaits de la COGEFI concernant leur priorité, la municipalité n'a pas précisé l'ordre de priorité de chacun des investissements listés. Le fait de regrouper plusieurs investissements à un même niveau de priorité (1, 2 ou 3), ne permet pas de déterminer pratiquement l'ordre dans lequel ils devront être exécutés.

6) Un responsable des bâtiments, soit d'une partie primordiale du patrimoine de la Commune, a été engagé dès le 1^{er} décembre 2018. Les membres de la COGEFI pensent qu'il doit y avoir un retour sur investissement. Certes des contrôles rigoureux de la facturation, des achats adaptés sans intermédiaires et la réduction des mandats de gérance représentent quelques économies mais ne procurent pas un rendement supérieur à celui qui est généré par les loyers.

La COGEFI émet le souhait que la Municipalité présente, en avril 2020, **une liste d'actions, par bâtiment, pour augmenter leur rendement de la somme globale de CHF 500'000.- sur deux ans, à partir de janvier 2022.**

7) Même si elle pose un constat favorable, la COGEFI pense que la Municipalité est à même de resserrer quelque peu les dépenses 2020, à concurrence de CHF 200'000.-, dans le secteur "Autorité et personnel" et/ ou dans celui des "Biens, services, marchandises" (chiffres 30 et 31 des charges, page 63 du budget), ce qui représente une diminution des charges de ces deux secteurs de 2,7%. **Cette réflexion justifie l'amendement qui est proposé aux membres du Conseil communal:**

Amendement: Le budget 2020 de la Commune de Saint-Sulpice est accepté à concurrence d'une perte budgétée ramenée à CHF 2'755'618.90 par réduction des charges des chiffres 30 et/ ou 31 du budget selon liste à valider par le Conseil communal lors de la prochaine séance, liste qui fera partie intégrante du budget 2020.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du préavis municipal n° 17/19
- du rapport de la COGEFI chargée de son étude

et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DECIDE

d'accepter le budget communal pour l'exercice 2020 tel qu'amendé par la COGEFI, ainsi que les budgets des Ententes Intercommunales suivantes:

- Chalet "Les Alouettes" à Morgins,
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours "SDIS Chamberonne"

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 2 décembre 2019

Au nom de la commission:

Le Président:


Hans-Jörg Hirsch

Le Rapporteur:


Pierre del Boca